

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 98.008

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 16 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

6 Mars 1998

DATE D'AFFICHAGE

6 Mars 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD et CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur GAVEN par Monsieur CARRIE
Monsieur CANDAU par Monsieur BUJARD
Monsieur DONZIER par Monsieur HUGENDOBLER
Monsieur DINDINAUD par Madame LECOMTE-RULLIER

ETAIT ABSENTE : Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 28
Nombre de Votants : 32

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional du Poitou-Charentes pour la construction de bureaux destinés à accueillir la Coopérative Maritime

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 15 Octobre 1997, le Conseil Municipal a notamment approuvé le programme de création de bureaux à la Criée pour un coût de 415.000 francs H.T.

Ces bureaux sont destinés à accueillir les locaux d'une Coopérative de Gestion d'Armement créée par les pêcheurs.

Après avoir sollicité une subvention du Conseil Général au taux de 25 % du montant H.T. des travaux, il est proposé de solliciter une aide équivalente auprès du Conseil Régional du Poitou-Charentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de solliciter du Conseil Régional du Poitou-Charentes, une subvention au taux de 25 % du montant H.T. des travaux destinés au financement de la construction de bureaux à la Criée pour la Coopérative Maritime en cours de constitution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 Mars 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS